



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 332

**Avenant n°1 au marché n°13/009 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier
des Cannes à énergie positive Lot 2 : Etanchéité - bardage
Autorisation de signer et exécuter l'avenant**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par notification en date du 19 mars 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 2 : Etanchéité - bardage au groupement conjoint PRO ETANCHE / CASA 21 pour un montant de 263 949 € HT.

Le présent avenant a pour objet l'adaptation de certaines zones du bardage Eternit sur le chantier et la mise en œuvre de plastron d'étanchéité et de crochets d'arrimage pour l'ossature support des panneaux photovoltaïques du shed.

Cet avenant d'un montant total de 22 770 € HT représente une incidence financière de 8.62 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché s'élève à 286 719 € H.T.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 13/009 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 2 : Etanchéité - bardage avec le groupement conjoint PRO ETANCHE / CASA 21 pour un montant de 22 770 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015 ;

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE :

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 13/009 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 2 : Etanchéité - bardage avec le groupement conjoint PRO ETANCHE / CASA 21 pour un montant de 22 770 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



LE DEPUTE-MAIRE
Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI